

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 22 février 2017.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Luc Boivin, vice-président, Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Francyne T. Gobeil, administratrice du programme d'aide aux organismes, Jean-Yves Provencher, observateur, M. Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, M. Gilbert Fortier, attaché politique, M. Frédéric Guérin, attaché politique, M. Louis Coulombe, directeur exécutif prévention éthique (partie de la séance), M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 9 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAUX

1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2017;** VS-CE-2017-154

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 février 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec la modification suivante :

- Abrogation de la résolution VS-CE-2017-94.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2017;** VS-CE-2017-155

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

2. CORRESPONDANCES

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2.1.1 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – FRAIS DE FORMATION DES POLICIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE SAGUENAY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE;

Le 26 janvier 2017, la Direction générale des affaires policières accuse réception d'une lettre et d'une résolution transmises au ministère de la Sécurité publique le 24 novembre 2016, concernant les frais de formation des policiers de la Sécurité publique de Ville de Saguenay et informe la Ville qu'une demande a été faite au directeur général de l'École nationale de police du Québec afin de répondre aux préoccupations exprimées.

2.1.2 MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE – MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE L'ESTRIE ET DÉPUTÉ DE SHERBROOKE – PROJET RÉNOVATION DU THÉÂTRE PALACE D'ARVIDA;

Le 25 janvier 2017, le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, annonce à la Ville de Saguenay son accord de principe en vue de poursuivre l'élaboration du projet intitulé Rénovation du Théâtre Palace d'Arvida.

2.1.3 MINISTÈRE DU TRANSPORT, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – FONDS POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN (FITC) – RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET PLAN DE TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION;

Le 2 février 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports annonce à la Ville de Saguenay qu'il ne pourra pas répondre favorablement à la demande de subvention dans le cadre du Fonds pour les infrastructures de transports en commun afin de réaliser un plan de mobilité durable et un plan de transport collectif en collaboration avec la Société de transport du Saguenay.

2.1.4 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME APPEL EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES –MODIFICATIONS;

Le 14 février 2017, le ministère de la Culture et des Communications informe la Ville de Saguenay des modifications apportées au programme *Appel en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et que le nouveau programme s'appliquera à partir de l'exercice 2017-2018 afin de permettre l'adaptation des outils de gestion ministériels.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

2.2 RIO TINTO – RÉSULTATS FINANCIERS 2016;

Le 8 février 2017, le groupe Rio Tinto informe la Ville de Saguenay sur l'annonce des résultats de ses états financiers pour l'année 2016 et remercie la Ville de Saguenay pour tous les efforts et la qualité du travail au cours des dernières années.

2.3 VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES - ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – INVITATION;

Le 11 janvier 2017, la Ville de Charleville-Mézières, invite la Ville de Saguenay à la tenue de l'assemblée générale de l'association internationale des villes amies des marionnettes qui se tiendra du 22 au 24 novembre 2017.

2.4 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXATIONS FONCIÈRES AGRICOLES – REMERCIEMENTS;

Le 16 février 2017, l'Union des producteurs agricoles du Lac-Saint-Jean remercie la Ville de Saguenay pour son appui lors des dernières semaines en regard des demandes au gouvernement du Québec pour le programme de crédit de taxations foncières et agricoles.

2.5 MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – ENTENTE SECTORIELLE – CALQ DE DÉVELOPPEMENT - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC – RÉOLUTION;

Le 14 février 2017, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est transmet à la Ville de Saguenay une copie de résolution adoptée par les membres du conseil de la MRC concernant l'entente sectorielle CALQ.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 RETIRÉ;

3.2 PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE;

VS-CE-2017-156

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saguenay de participer au développement durable;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de soutenir sur son territoire l'utilisation de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de participer à la réduction des gaz à effets de serre;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de maintenir son partenariat avec Hydro-Québec;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le renouvellement de l'entente de partenariat, via l'amendement # 1 pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, tel que proposé par Hydro-Québec, et de maintenir l'autorisation du directeur général à décider lorsque des opportunités se présenteront d'ajouter des bornes supplémentaires selon cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 RÉFECTION DE LA RUE LABRECQUE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-157

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur du service peut accorder une autorisation de dépenses pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Forages S.L. Inc. par le directeur du service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de procéder à la réalisation de forage au roc dans le cadre du projet de la « Réfection complète de la rue Labrecque, arrondissement de Chicoutimi ».

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.071.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 SERVICE DU GÉNIE – FÉVRIER 2017 - DIVERS PROJETS – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2017-158

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants se sont achevés au coût indiqué pour chaque projet et que ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

- 1)
Appel d'Offres no. : 2015-175
Contrat ayant pour objet : Surface synthétique amortissante du tapis sablé en 2015 au parc Mars / Arrondissement de La Baie
Contrat initial : 51 850,31 \$
Coût final du contrat : 52 069,70 \$

2)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Appel d’Offres no. :	2015-223
Contrat ayant pour objet :	Réfection de la rue Lamontagne et des Pins / Arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	1 276 348,90 \$
Coût final du contrat :	1 316 249,92 \$
3)	
Appel d’Offres no. :	2015-242
Contrat ayant pour objet :	Remplacement des filtres numéros 5 et 6 – Usine de filtration de Chicoutimi / Arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	588 212,10 \$
Coût final du contrat :	618 497,46 \$
4)	
Appel d’Offres no. :	2015-291
Contrat ayant pour objet :	Réfection chemin des Villas et profilage de fossé rue de l'Estran / Arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	221 413,11 \$
Coût final du contrat :	219 487,49 \$
5)	
Appel d’Offres no. :	2015-337
Contrat ayant pour objet :	Réfection complète des surpresseurs d’aqueduc du chemin Saint-Jean et de la route Coulombe / Arrondissements de La Baie et Jonquière
Contrat initial :	624 314,25 \$
Coût final du contrat :	707 773,27 \$
6)	
Appel d’Offres no. :	2015-340
Contrat ayant pour objet :	Surface synthétique et bandes permanentes pour patinoire extérieure – parc Hamel et Fradette / Arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	65 966,91 \$
Coût final du contrat :	67 864,00 \$
7)	
Appel d’Offres no. :	2016-019
Contrat ayant pour objet :	Réaménagement des parcs Jetté et Mousseau / Arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	416 151,51 \$
Coût final du contrat :	451 915,72 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.5 VILLE DE SAGUENAY - RÉFECTION DE PAVAGE – ARTÈRES MAJEURES LOT 3 – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 1 À 13; VS-CE-2017-159

CONSIDÉRANT que l’Adjudicataire Pavex Ltée a été mandaté pour la réalisation des travaux de pavage des artères majeures, lot 3, de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l’envergure des travaux;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 1 à 13 et en autorise les paiements pour un total de 70 913,27 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501085.099.R160090.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 RÉFECTION COMPLÈTE DE POMPAGE D'ÉGOUT PPEJ-14 (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 23 À 26;

VS-CE-2017-160

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Excavation Unibec a été mandaté pour la réalisation des travaux de réfection complète du poste de pompage d'égout PPEJ-14 dans l'arrondissement de Jonquière ;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 23 et 26, et en autorise les paiements pour un total de 2 222,61 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062-024-R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 PONTS DE GLACE ET NEIGE POUR PÊCHE BLANCHE – SAISON 2016- 2017 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-161

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Embellissement Baieriveraine Inc., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de procéder à la fabrication de ponts de glace et neige pour la pêche blanche, dans l'arrondissement de La Baie – Saison 2016-2017;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le poste budgétaire 7500613-25160.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 TENUE DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC EN 2019;

VS-CE-2017-162

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et son directeur est membre de l'Association des communicateurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Association tient son colloque annuel en mai dans une municipalité différente à chaque année;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay démontrent leur intérêt à être l'hôte du colloque en 2019;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville appui la candidature de Saguenay à titre de ville hôte du colloque de l'Association des communicateurs municipaux en 2019;

ET QUE la Ville de Saguenay via sa Direction des communications affecte les ressources nécessaires à l'organisation du Colloque si Saguenay est choisie par l'association.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 ÉCLAIRAGE RUE LABRECQUE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-163

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

mandater des professionnels jusqu’à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme WSP Canada Inc., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, pour réaliser l’ingénierie détaillée et le suivi de construction du projet d’éclairage de la rue Labrecque, entre la rue Racine et la rue Price, arrondissement de Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis n’excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le budget R140093-995.

Adoptée à l'unanimité.

3.10 AIDE AUX ORGANISMES – AUTORISATION DE PAIEMENTS 2017;

VS-CE-2017-164

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a octroyé précédemment aux différentes corporations ci-après mentionnées, une aide financière ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le tableau des paiements ci-joint pour l’année 2017.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire selon l’entente 1320820-29710 (pour celles identifiées aux lettres A-B et C), selon l’entente 1320830-29720 (pour l’organisme identifié D), et selon l’entente 1320830-29725 (pour l’organisme identifié E) du tableau ci-dessous (AO-2017-71) :

AIDE AUX ORGANISMES					
AUTORISATION DE PAIEMENTS 2017					
NOM DE L'ORGANISME		SUR NOMBRE D'ANNÉES	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	DATE	MONTANT
A	OMH - Subvention de fonctionnement (révision en fonction de l'approbation budgétaire de la SHQ)	2017	Entente 1320820-29710	1 février 2017 1 juin 2017	397 500,00 \$ 397 500,00 \$
B	OMH - Programme de suppléments aux loyers (révision en fonction des demandes) (révision en fonction de l'approbation	2017	Entente 1320820-29710	1 février 2017 1 juin 2017	115 000,00 \$ 115 000,00 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

AIDE AUX ORGANISMES					
AUTORISATION DE PAIEMENTS 2017					
	budgétaire de la SHQ)				
C	OMH - Projet des Îlots Jonquière	2013 à 2032	1320820-29710	1 octobre 2017	62 000,00 \$
D	Promotion Saguenay	2017	1320830-29720	15 février 2017 1 juin 2017 1 septembre 2017	3 213 634 \$ 3 213 633 \$ 3 213 633 \$
E	Promotion Saguenay - FDT	2017	1320830-29725	Lors de la réception de la subvention du Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère

Adoptée à l'unanimité.

3.11 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2016-2017 – APPROBATION DES DÉPENSES;

VS-CE-2017-165

CONSIDÉRANT les subventions à recevoir du ministère des Transports du Québec pour l’amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT que les travaux d’amélioration sont réalisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux ne font pas l’objet d’une autre subvention ;

CONSIDÉRANT les dépenses réalisées ;

À CES CAUSES, il est résolu:

ET QUE la Ville de Saguenay approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants et, joint à la présente, copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

Description	Numéro de dossier	Montants dépensés 2016-2017	Montant subvention	Commentaires
Route de l’Anse-à-Benjamin approuvées	00021491-2-94068	20 000 \$	4 000 \$	Dépenses déjà

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Route Jean et rue Savard approuvées	00021493-2-94068	19 333 \$	3 333 \$	Dépenses déjà
Chemins de l’Église, Portage, etc.	00023306-1-94068	20 000 \$	8 000 \$	Dépenses déjà approuvées Solde de la subvention 4 000 \$ 2017-2018
Route Jean	00023305-1-94068	18 927 \$	8 000 \$	Dépenses déjà approuvées Solde de la subvention 2 927 \$ 2017-2018
Route de Kénogami et Découvreurs approuvées	00022443-1-94068	50 000 \$	20 000 \$	Dépenses déjà Solde de la subvention 10 000 \$ 2017-2018
Rue Saint-Edmond	00024175-1-94068	36 109 \$	36 109 \$	
Route des Sillons et chemin St-Louis	00024863-1-94068	30 000 \$	30 000 \$	
Rue des Roitelets	00025050-1-94068	20 918 \$	20 918 \$	
Route des Sillons et chemin St-Louis	00024959-1-94068	45 000 \$	18 000 \$	Solde de la subvention 18 000 \$ 2017-2018 9000 \$ 2018-2019

Adoptée à l'unanimité.

3.12 LISTE DES PAIEMENTS AU 7 FÉVRIER 2017;

VS-CE-2017-166

CONSIDÉRANT l’analyse par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 6 janvier 2017 au 26 janvier 2017;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 6 janvier 2017 au 26 janvier 2017 au montant de 18 861 750,45 \$

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

3.13 SERVICE DU GÉNIE – ACCOMPAGNEMENT AUX GESTIONNAIRES – GESTION ORGANISATIONNELLE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-167

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme TRIGONE, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, pour offrir un accompagnement aux gestionnaires du Service du génie en gestion des ressources humaines et organisationnelle;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le poste budgétaire 1311002-002-R130168-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – AVIS D'ADVENANT D'HONORAIRES NUMÉRO 2;

VS-CE-2017-168

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Cegertec Worley Parsons a été mandaté pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet « Réfection des postes de pompage d'égouts P-04 et P-07 / Arrondissement de La Baie »;

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues à l'appel d'offres ont eu un impact sur l'envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires ont fait l'objet d'un avenant d'honoraires analysé et vérifié;

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant l'avenant d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 2 et en autorise le paiement pour un total de 7 354,36 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.065.R140093 / 6501062.066.R140093.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Adoptée à l'unanimité.

**3.15 ÉCOBEC LTÉE (MARC BOULIANNE) – LOCATION DE TERRAIN –
ABROGATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2016-539;
VS-CE-2017-169**

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2016-539 à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**3.16 CONSEIL DES ARTS DU CANADA – RÉALISATION DE RENCONTRE
D'AUTEURS MEMBRES DE L'UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS
QUÉBÉCOIS (UNEQ) – AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES
DE SOUTIEN AUPRÈS DU PROGRAMME TOURNÉES-RENCONTRES;
VS-CE-2017-170**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est admissible au programme « Tournées-rencontres » du Conseil des arts du Canada qui s'applique aux membres de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ);

CONSIDÉRANT que la proposition du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, de déposer des demandes de soutien financier au programme « Tournées-rencontres », permettra d'optimiser la programmation d'activités littéraires en bibliothèque en 2017;

CONSIDÉRANT que les frais administratifs facturés, suivant l'acceptation d'une demande, seront assumés à même le budget régulier d'animation des bibliothèques;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à déposer le nombre maximum de demandes de soutien permis par le programme « Tournées-rencontres » du Conseil des arts du Canada, pour la réalisation de rencontre d'auteurs membres de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), et ce, dans les bibliothèques de Saguenay en 2017;

QUE M. Luc-Michel Belley et Mme Nancy Savard, respectivement chef de division et conseillère en art, culture et bibliothèques au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient par la présente autorisés à signer cette demande pour et au nom de la Ville de Saguenay;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 700230-24590.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

3.17 CONSTRUCTION - CENTRE PLEIN AIR BEC-SCIE;

VS-CE-2017-171

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Amec Construction inc. a été mandaté pour la réalisation du projet de construction du Centre plein air Bec-Scie, arrondissement de La Baie (soumission 2016-133);

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les ordres de changement numéros AMEC BS 004, 025 à 034 et en autorise le paiement pour un montant total de 39 454,36 \$ avant taxes (45 362,65 \$, taxes incluses);

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire : 6507004.001. R150070 - 8101081.035. R140121.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 HYDRO-QUÉBEC – PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR;

VS-CE-2017-172

CONSIDÉRANT que les dommages aux installations de la réclamante ont été causés par de l'équipement appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de Ville de Saguenay pourrait être retenue;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay ratifie la proposition de règlement hors cour au montant de 15 000.00 \$ en capital, intérêts et frais dans les dossiers #16-80055-6, 16-80080-8, 16-80074-6, 16-80306-9 et 16-80334-8 au nom d'Hydro-Québec, le tout sans préjudice et sans admission de responsabilité, dans l'unique but de régler la présente affaire à l'amiable ;

ET QUE la trésorière soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de 15 000.00 \$ à l'ordre d'Hydro-Québec, à même le poste budgétaire 0010120-52094, lequel devra être acheminé au Service des affaires juridiques et du greffe afin de faire signer les documents de quittance appropriés.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Adoptée à l'unanimité.

**3.19 ORGANISMES SPORTIFS POUR LES ARRONDISSEMENTS DE
CHICOUTIMI, JONQUIÈRE ET LA BAIE – SUBVENTION 2017;
VS-CE-2017-173**

CONSIDÉRANT la demande du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire afin de procéder à l’attribution des subventions 2017 aux organismes sportifs dans les arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie;

CONSIDÉRANT le dépôt de tous les documents nécessaires à l’octroi de la subvention et qu’ils seront archivés au bottin des organismes;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au paiement des subventions 2017 pour chacun des organismes suivants, selon les montants identifiés ci-dessous :

CHICOUTIMI		
UBR	Organismes	Subvention 2017
7500512	Club de soccer de Shipshaw	1 400 \$
7500511	Club de baseball mineur Laterrière	6 000 \$
	SOUS-TOTAL :	7 400 \$
JONQUIÈRE		
7500202	Club de gymnastique Jako inc.	9 601 \$
7500202	Club de volley ball Saguenay	83 \$
7500202	Association des judokas de Jonquière	3 113 \$
7500202	Club de boxe olympique de Jonquière	1 158 \$
7500202	Club de basket-ball le Bleu et Or de Jonquière	3 332 \$
7500202	Club de curling de Kénogami	125 \$
7500202	Archers de Jonquière (Les)	752 \$
7500512	Club de golf Saguenay Arvida inc. (Le)	92 \$
7500512	Club de jogging Jakours	205 \$
7500512	Club de tennis intérieur Saguenay inc.	710 \$
7500512	Club de soccer de Jonquière	10 922 \$
7500302	Club de patinage artistique Les Mazurkas inc.	3 409 \$
7500302	CPV Les Élans de Jonquière	1 082 \$
7500512	Organisation du baseball mineur de Jonquière (O.B.M.J.) inc.	4 098 \$
7500302	Organisation du hockey mineur de Jonquière inc.	20 574 \$
7500302	Junior Marquis AA Jonquière	914 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

		SOUS-TOTAL :	60 170 \$
LA BAIE			
7500303	C.P.A. Les Anneaux bleus de La Baie inc.		2 600 \$
7500513	Club de soccer La Baie inc.		2 000 \$
7500303	Club de patinage de vitesse Les F18 de La Baie		1 400 \$
7500203	Club de golf Port-Alfred inc. (Le)		800 \$
		SOUS-TOTAL :	6 800 \$
		GRAND TOTAL :	74 370 \$

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉES AU CRSBP – PAIEMENT DES SERVICES OFFERTS PAR LE CRSBP ET OCTROI DES SUBVENTIONS AUX BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉES POUR L’ANNÉE 2017;

VS-CE-2017-174

CONSIDÉRANT la demande du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de procéder au paiement de la facture relative à la tarification des services offerts par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, communément appelé le Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT la tarification du Réseau Biblio pour les services offerts aux bibliothèques des secteurs Laterrière et Shipshaw (3,96 \$ par résident) et Rivière-du-Moulin (5,50 \$ par résident), jusqu’au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de confier la gestion de la bibliothèque affiliée de Shipshaw-Rivière au Centre multiservice de Shipshaw;

CONSIDÉRANT la demande du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder au versement des subventions de fonctionnement pour les bibliothèques affiliées de Laterrière, Shipshaw et Rivière-du-Moulin;

CONSIDÉRANT que tous les documents requis pour l’attribution des subventions de fonctionnement seront intégrées dans le bottin des organismes;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au paiement de la facture au montant de 56 134,06 \$, taxes incluses,

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

relative à la tarification des services offerts par le Réseau Biblio aux bibliothèques affiliées;

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder au versement de la subvention au fonctionnement, au montant de 36 455,40 \$, aux Entreprises jeunesses de la Maison des jeunes de Laterrière pour le fonctionnement de la bibliothèque affiliée de Laterrière;

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder au versement de la subvention au fonctionnement, au montant de 4 496,70 \$, au Centre multiservice de Shipshaw pour le fonctionnement de la bibliothèque affiliée de Shipshaw;

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des sports, de la culture et de la vie communautaire à procéder au versement de la subvention au fonctionnement, au montant de 4 654,20 \$, à la Commission des loisirs Rivière-du-Moulin (Saint-Isidore) pour le fonctionnement de la bibliothèque affiliée de Rivière-du-Moulin;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000200.

Adoptée à l'unanimité.

3.21 ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES (FIBRE OPTIQUE) AU SITE DE LA FONDATION (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-175

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Electro Saguenay Ltée (Electrosag – Énergie & Télécom), par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser l'enfouissement des fils électriques (fibre optique) au site de la fondation, arrondissement de La Baie;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le budget R110025-301.

Adoptée à l'unanimité.

3.22 803-813 RUE ST-GEORGES ET 793-815 RUE VICTORIA (ARRONDISSEMENT LA BAIE) – RÉNOVATION EXTÉRIEURE – OFFRE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-176

CONSIDÉRANT qu’aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, le directeur de service a le pouvoir d’autoriser une dépense jusqu’à concurrence d’un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur de service autorise une dépense en vertu du règlement numéro VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé par le directeur de service, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, confier à la firme Luc Fortin, architecte un mandat qui consiste en la préparation d’esquisses de rénovation des façades pour un édifice situé sur la rue Victoria, coin St-Georges, arrondissement La Baie.

ET QUE les fonds requis, n’excédant pas les limites autorisées (5 000 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget d’honoraires professionnels du Service de l’aménagement du territoire et de l’urbanisme (poste budgétaire # 6000100-24190).

Adoptée à l'unanimité.

**3.23 COMITÉ DU FONDS LOCAL D’INVESTISSEMENT (FLI) – NOMINATION
DES MEMBRES;**

VS-CE-2017-177

CONDÉRANT le contrat de prêt intervenu entre le ministre responsable du Développement économique et la Ville en date du 4 novembre 2016, dans lequel la Ville a l’obligation de nommer un comité responsable de la sélection des bénéficiaires des aides financières FLI;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme les personnes suivantes sur ledit comité:

Comité FLI/FLS/FRTA-02	
Nom	Organisation
Jacques Chouinard Président	Raymond Chabot Grant Thornton
Marcelle Perron Vice-présidente	Fonds de solidarité FTQ
Chantal Durand Secrétaire-trésorière	Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.
Claude Bouchard	Promotion Saguenay
Hélène Deschênes	Nordia

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Robert Lavoie	Développement industriel régional, Rio Tinto
Lynne Breton	Banque Nationale

Adoptée à l'unanimité.

**3.24 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ – APPEL D’OFFRES
2016-001;**

VS-CE-2017-178

CONSIDÉRANT que division approvisionnement du Service des finances a fait paraître, en janvier 2016, un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour : l'acquisition d'équipements de protection et de sécurité.

CONSIDÉRANT que les documents d’appel d’offres prévoyaient une option de renouvellement jusqu’au 28 février 2018, aux mêmes conditions, et les prix ajustés en fonction de l’indice des prix à la consommation du Québec au 31 janvier 2017, et que la Ville de Saguenay désire s’en prévaloir (appel d’offres 2016-001);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce l’option de renouvellement jusqu’au 28 février 2018 au montant ajusté de l’IPC du Québec au 31 janvier 2017 lorsqu’il sera connu :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Guillevin International	1	Protection pour les mains	58 600,25 \$
	3	Protection pour la tête, les yeux et les oreilles	10 533,42 \$
	5	Chemise, pantalon et chandail à manches courtes à mailles	8 510,80 \$
Total avant taxes :			77 644,47 \$
TPS :		5%	3 882,22 \$
TVQ :		9,975 %	7 745,02 \$
GRAND TOTAL, frais et taxes inclus			89 271,72 \$

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Travex Équipement de sécurité inc.	2	Sécurité routière	5 367,25 \$
	4	Protection pour les pieds	1 261,50 \$
Total avant taxes :			6 628,75 \$
TPS :		5%	331,44 \$
TVQ :		9,975 %	661,21 \$
GRAND TOTAL, frais et taxes inclus			7 621,40 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

3.25 DON DE MATÉRIEL USAGÉ – ARMOIRES – APPEL D’OFFRES 2017-061; VS-CE-2017-179

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement du Service des finances a reçu une requête du Regroupement Acadien Saguenay-Lac-St-Jean inc., afin d’obtenir des armoires usagées dont la municipalité veut se départir (2017-061);

À CES CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la requête du Regroupement Acadien Saguenay-Lac-St-Jean inc., 1975, rue Ozanne, Jonquière (Québec) G7X 5B1 afin d’obtenir des armoires usagées et autorise la division approvisionnement du Service des finances à effectuer ce don d’équipement usagé, tel que vu, sans garantie.

Adoptée à l'unanimité.

3.26 PIÈCES POUR BALAIS DE RUES – APPEL D’OFFRES 2017-007; VS-CE-2017-180

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de pièces de balais de rues (appel d’offres 2017-007);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

ÉQUIPEMENTS JKL INC. (NEQ : 1140122848)

913, boul. Industriel, Terrebonne (Québec) J6Y 1V7

Bloc 1 :	56 972,63 \$
Bloc 2 :	10 272,41 \$

LES PIÈCES D’ÉQUIPEMENT BERGOR (NEQ : 1166217282)

48, rue Séguin, Rigaud (Québec) J0P 1P0

Bloc 1 :	56 972,46 \$
Bloc 2 :	5 141,91 \$

VENTES DE PIÈCES DE BALAIS SPS INC. (NEQ : 1165626723)

2272, chemin St-François, Dorval (Québec) H9P 1K2

Bloc 1 :	41 960,48 \$
Bloc 2 :	7 109,02 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
VENTES DE PIÈCES DE BALAIS SPS INC.	1	Pièces pour balais de rues d'origine (sans équivalent)	36 495,30 \$
Total avant taxes :			36 495,30 \$
TPS :		5%	1 824,77 \$
TVQ :		9,975 %	3 640,41 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			41 960,48 \$

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR	2	Pièces pour balais de rues	4 472,20 \$
Total avant taxes :			4 472,20 \$
TPS :		5%	223,61 \$
TVQ :		9,975 %	446,10 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			5 141,91 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.27 LA FÊTE DES SAVEURS ET TROUVAILLES – ÉDITION 2017 – AIDE AU FONCTIONNEMENT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION;
VS-CE-2017-181

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay appuie l'événement la Fête des Saveurs et Trouvailles, et ce, depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT que l'entente d'aide au fonctionnement entre l'organisme et la Ville de Saguenay établit les responsabilités des parties ainsi que les modalités d'aide;

CONSIDÉRANT l'implication du comité de soutien aux événements dans le suivi, en ce qui concerne le respect des normes exigées par les différents services municipaux dans le processus de réalisation des événements;

CONSIDÉRANT le dépôt de tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention et qu'ils seront archivés au bottin des organismes;

CONSIDÉRANT la disponibilité du montant de 54 000 \$ au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire et de 15 000 \$ provenant de l'aide aux organismes;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement d'un montant de 69 000 \$, payable selon les modalités suivantes :

- Premier versement : 64 000 \$, dès la signature de l'entente;
- Deuxième versement : 5 000 \$, faisant suite au respect des conditions établies par le comité de soutien aux événements, au dépôt des états financiers et du rapport d'activités;

QUE la Ville de Saguenay soutienne logistiquement les organisateurs de la Fête des Saveurs et Trouvailles, dans la mise en place du site, en respectant les normes de santé et sécurité au travail et à la hauteur des disponibilités des divers services;

QUE monsieur Jean-Paul Côté et madame Audrey Roy, respectivement directeur adjoint et conseillère aux événements au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient par la présente autorisés à signer l'entente d'aide au fonctionnement pour l'édition 2017 de la Fête des Saveurs et trouvailles;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1^{er} versement : 7000600-29700 (49 000 \$) - Aide aux organismes (15 000 \$) (AO-2017-070).

Adoptée à l'unanimité.

3.28 GARAGE DE VIMY – COMITÉ DE RETRAITE, BUREAUX DE L'OPPOSITION ET SERVICE DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – ENTRETIEN SANITAIRE – APPEL D'OFFRES 2017-030;

VS-CE-2017-182

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l'entretien ménager du garage Vimy situé au 2025, rue Vimy ainsi que du comité de retraite, des bureaux de l'opposition officielle et du Service des équipements motorisés situés au 2589, rue Roussel de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2017-030);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)
750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3

60 062,94 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.3. de la Loi des cités et villes stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

municipalité;

CONSIDÉRANT que le nouveau prix obtenu du seul soumissionnaire conforme suite à la négociation est de 45 047,21 \$ taxes incluses;

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CT INC.	1 à 4	Entretien ménager du garage Vimy, comité de retraite, bureaux de l'opposition et Service des équipements motorisés.	39 180,00 \$
Total avant taxes :			39 180,00 \$
TPS :		5%	1 959,00 \$
TVQ :		9,975 %	3 908,21 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			45 047,21 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.29 PAVILLON MELLON (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2017-029;

VS-CE-2017-183

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager du Pavillon Mellon situé au 2175, boulevard Mellon de l’arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-029);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2108 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)
750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3

66 823,47 \$

CONSIDÉRANT que l’article 573.3.3. de la Loi des cités et villes stipule que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le nouveau prix obtenu du seul soumissionnaire conforme suite à la

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

négociation est de 62 879,83 \$ taxes incluses;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC.	1	Entretien ménager du Pavillon Mellon, arr. de Jonquière	54 690,00 \$
Total avant taxes :			54 690,00 \$
TPS :		5%	2 734,50 \$
TVQ :		9,975 %	6 455,33 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			62 879,83 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.30 ÉDIFICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D’OFFRES 2017-036;
VS-CE-2017-184

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager dans les locaux de la bibliothèque municipale, des bureaux de la division de l’évaluation, des bureaux de l’Arrondissement et du Centre des arts de l’arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-036 estimé de 180 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063) 750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3	169 588,13 \$
COOP DE MAINTENANCE DEL (NEQ :1160219037) 1401 A, boul. du Royaume O, Chicoutimi (Qc) G7H 5B1	225 877,02 \$
GESTI-CLEAN (9137-6228 Qc inc.) (NEQ : 1161963385) 3386, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 2W9	241 214,83 \$
SERVICES D’ENTRETIEN MÉNAGER J.F. INC. (NEQ : 1149862428)	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

30, 1^e Avenue, C.P. 1180, Chapais (Québec) G0W 1H0
246 456,96 \$

CHARTEAU MIRAGE (NEQ : 1160321908)
1609, boul. St-Elzéar Ouest, Laval (Québec) H7L 3N6
359 934,42 \$
Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC.	1 à 3	Entretien sanitaire de l'édifice de la bibliothèque municipale, arrondissement de Chicoutimi	147 500,00 \$
Total avant taxes :			147 500,00 \$
TPS :		5%	7 375,00 \$
TVQ :		9,975 %	14 713,13 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			169 588,13 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.31 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – ENTRETIEN SANITAIRE – APPEL D’OFFRES 2017-041;
VS-CE-2017-185

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager de l’édifice des travaux publics situé au 504, boulevard Saguenay Ouest, ainsi que les bureaux du bâtiment situé au 486, boulevard Saguenay Ouest en plus des toilettes situées dans l’édifice J. R. Théberge de l’arrondissement Chicoutimi (appel d’offres 2017-041 estimé de 145 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)
750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3
138 544,88 \$

CHARTEAU MIRAGE (NEQ : 1160321908)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

1609, boul. St-Elzéar Ouest, Laval (Québec) H7L 3N6	148 731,66 \$ Non conforme
GESTI-CLEAN (9137-6228 Qc inc.) (NEQ : 1161963385) 3386, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 2W9	150 821,01 \$
SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER J.F. INC. (NEQ : 1149862428) 30, 1 ^e Avenue, C.P. 1180, Chapais (Québec) G0W 1H0	166 535,20 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC.	1	Entretien sanitaire du Service des travaux publics, arrondissement de Chicoutimi	120 500,00 \$
Total avant taxes :			120 500,00 \$
TPS :		5%	6 025,00 \$
TVQ :		9,975 %	10 019,88 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			138 544,88 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.32 CENTRE COMMUNAUTAIRE JONQUIÈRE NORD – RÉFECTION DE LA TOITURE – APPEL D’OFFRES 2016-445;
VS-CE-2017-186

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection de la toiture du Centre communautaire Jonquière Nord de l'arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2016-445 estimé de 100 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

A. PLANTE & FRÈRES INC. (NEQ : 1141870429) 1525, rue de Nantes, Chicoutimi (Québec) G7H 7X5	Postes 1 à 4 :	Non retenue
	Poste 5 :	Non retenue
	Poste 6 :	Non retenue
	Postes 7 à 10 :	150 835,70 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

	Poste 11 :	Non retenue
	Poste 12 :	7 358,40 \$
POLY-TOITURE INC. (NEQ : 1165009813)		
3458, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 0C1		
	Postes 1 à 4 :	Non retenue
	Poste 5 :	Non retenue
	Poste 6 :	Non retenue
	Postes 7 à 10 :	149 433,01 \$
	Poste 11 :	Non retenue
	Poste 12 :	5 173,88 \$
TOITURES GILLES VEILLEUX LTÉE (NEQ : 1169107811)		
363, rue Gustave-Dessureault, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3N4		
	Postes 1 à 4 :	Non retenue
	Poste 5 :	Non retenue
	Poste 6 :	Non retenue
	Postes 7 à 10 :	137 395,13 \$
	Poste 11 :	Non retenue
	Poste 12 :	13 222,13 \$
TOITURES MULTI-CONCEPT INC. (NEQ : 1142653519)		
1370, rue Roussel, Chicoutimi (Québec) G7G 1T4		
	Postes 1 à 4 :	Non retenue
	Poste 5 :	Non retenue
	Poste 6 :	Non retenue
	Postes 7 à 10 :	182 350,35 \$
	Poste 11 :	Non retenue
	Poste 12 :	2 299,50 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TOITURES GILLES VEILLEUX LTÉE	1 à 4	Option A Travaux en conditions hivernales	Non retenue
	5	Option 1 Isolation des murs – polyuréthane giclée	Non retenue
	6	Option 2 Isolation des murs – laine de fibre de roche	Non retenue
	7 à 10	Option B Travaux en conditions régulières (printemps 2017)	119 500,00 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

	11	Option 3 Isolation des murs – polyuréthane giclée	Non retenue
	12	Option 4 Isolation des murs – laine de fibre de roche	11 500,00 \$
Total avant taxes :			131 000,00 \$
TPS :		5%	6 550,00 \$
TVQ :		9,975 %	13 067,26 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			150 617,26 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150136.003.

Adoptée à l'unanimité.

**3.33 LIBRE-SERVICE – BOULONS, ÉCROUS ET AUTRES – APPEL D’OFFRES
2015-461;**

VS-CE-2017-187

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement du Service des finances a fait paraître, en décembre 2015, des soumissionnaires à présenter des prix pour : l'acquisition de boulons, écrous et autres produits pour les libres-services des trois (3) ateliers mécaniques du Service des équipements motorisés.

CONSIDÉRANT que les documents d’appel d’offres prévoyaient une option de renouvellement de douze (12) mois aux mêmes conditions, et que la Ville de Saguenay désire s’en prévaloir (appel d’offres 2015-461);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce l’option de renouvellement de douze (12) mois au montant suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TRACTION CHICOUTIMI	1	Libre-service pour boulons, écrous et autres	75 913,72 \$
Total avant taxes :			75 913,72 \$
TPS :		5%	3 795,69 \$
TVQ :		9,975 %	7 572,39 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			87 281,80 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 8300110 / 8300120 et 8300130.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
VORTEX INTERNATIONAL	2	Proposition #2 Fourniture et la livraison d’équipements pour une aire de jeux d’eau destinés au parc Nazaire-Girard	73 560,00 \$
Total avant taxes :			73 560,00 \$
TPS :		5%	3 678,00 \$
TVQ :		9,975 %	7 337,61 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			84 575,61 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501076.035.R150135.

Adoptée à l'unanimité.

3.35 PARC J.-ALCIDE REID (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE D’ACTIVITÉS ADAPTÉES – PHASE II – APPEL D’OFFRES 2017-010;

VS-CE-2017-189

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour aux travaux de la deuxième phase d'aménagement d'un espace d'activités adaptées au parc J.-Alcide Reid dans l'arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-010 estimé de 240 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

AMÉNAGEMENT VALLÉE (NEQ : 1163300735) 3841, rang St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 5B3	218 446,92 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	242 689,78 \$
AMEC CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1161430567) 312, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (Québec) G7B 3P6	245 731,34 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC. (NEQ : 1143039288)
2185, rue Pasteur, Jonquière (Québec) G7X 4E8

270 624,92 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
AMÉNAGEMENT VALLÉE	1 à 8	Aménagement d'un espace d'activités adaptées – Phase II – Parc J.-Alcide Reid / Arr. de Jonquière	189 995,15 \$
Total avant taxes :			189 995,15 \$
TPS :		5%	9 499,76 \$
TVQ :		9,975 %	18 952,02 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			218 446,92 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501077.035.R160006.

Adoptée à l'unanimité.

3.36 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – ENTRETIEN SANITAIRE –
APPEL D’OFFRES 2017-034;

VS-CE-2017-190

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager dans les locaux du Service de la sécurité publique et de sécurité incendie de l’arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-034 estimé de 123 750 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

SERVICES D’ENTRETIEN MÉNAGER J.F. INC. (NEQ : 1149862428)
30, 1^e Avenue, C.P. 1180, Chapais (Québec) G0W 1H0

112 049,30 \$

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)
750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3

114 699,06 \$

GESTI-CLEAN (9137-6228 Qc inc.) (NEQ : 1161963385)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

3386, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 2W9	117 205,49 \$
CHARTEAU MIRAGE (NEQ : 1160321908) 1609, boul. St-Elzéar Ouest, Laval (Québec) H7L 3N6	160 036,00 \$ Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGERS J.F. INC.	1 et 2	Entretien ménager des services de la sécurité publique et de sécurité incendie, arr. de Chicoutimi	97 455,36 \$
Total avant taxes :			97 455,36 \$
TPS :		5%	4 872,77 \$
TVQ :		9,975 %	9 721,17 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			112 049,30 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.37 RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES RELIÉES AUX RÈGLEMENTS HORS COUR;

VS-CE-2017-191

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a, en vertu du règlement VS-R-2008-55, délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et d'octroyer certains contrats relativement au traitement des réclamations ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du rapport relatif aux dépenses reliées aux dossiers de règlements hors cour survenus depuis le 22 janvier 2017, conformément au règlement VS-R-2008-55 déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses reliées aux règlements hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

3.38 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS 2017;

VS-CE-2017-192

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que ces équipements sont nécessaires afin d'améliorer la qualité du travail, d'en faciliter la réalisation, d'économiser des coûts de location, de remplacer les petits équipements qui sont hors d'usage et de se conformer aux exigences de la SST;

À CETTE CAUSE; il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay acquière les petits équipements suivants pour un montant de 100 000 \$, voir liste en annexe aux présentes.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire fonds d'activités d'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

3.39 RAPPORT RELATIF À L'OCTROI DE MANDATS PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-193

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Converge Net Inc. (cni), par le directeur du Service des ressources informationnelles dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin d'obtenir du support à l'installation du logiciel antivirus McAfee;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire 1331016 – R150139 – 010.

Adoptée à l'unanimité.

3.40 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET COOPÉRATIVE D'HABITATION – HABITAT 2000;

VS-CE-2017-194

CONSIDÉRANT l'entente de supplément au loyer intervenue entre la Coopérative d'habitation Habitat 2000, la Ville de Saguenay et la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance (8 unités);

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'entente a été renouvelée pour trois unités avec la résolution

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

VS-CE-2015-452 ;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Coopérative d'habitation Habitat 2000 à l'effet de renouveler l'entente pour les cinq autres unités;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay convienne de renouveler l'entente de gestion, et ce rétroactivement, entre la société d'habitation du Québec, Coopérative d'habitation Habitat 2000 et Ville de Saguenay, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018, aux termes de laquelle la Ville accepte d'assumer sa quote-part de 10% pour les cinq unités de logements subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer.

QUE les fonds requis soient puisés a même le poste budgétaire 1320820-29700.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.41 RETIRÉ;

3.42 BOULEVARD MELLON (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – MISE EN PLACE DE GABARITS DE PROTECTION – AVIS DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;

VS-CE-2017-195

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Log Homes Saguenay a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : « Mise en place de gabarits de protection boulevard Mellon / Arrondissement de Jonquière » ;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de la directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant cette directive de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 9 690,09 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501070.027.R150012.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Adoptée à l'unanimité.

**3.43 SOIRÉE AU CENTRE GEORGES-VÉZINA LE 18 MARS 2017 –
AUTORISATION DE VENDRE DES BOISSONS ÉNERGISANTES;
VS-CE-2017-196**

CONSIDÉRANT que les Saguenéens de Chicoutimi ont un protocole avec la Ville de Saguenay qui les autorise à organiser six activités de financement par année pour aider à rentabiliser les opérations de l'équipe;

CONSIDÉRANT que l'organisation a conclu une entente de principe avec un promoteur pour tenir une soirée dansante, avec DJ, au Centre Georges-Vézina, le 18 mars 2017;

CONSIDÉRANT que cette soirée est réservée aux adultes, les Saguenéens souhaitent obtenir la permission de la Ville de Saguenay pour y vendre des boissons énergisantes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise l'organisation des Saguenéens à vendre des boissons énergisantes lors de son activité qui aura lieu au Centre Georges-Vézina, le 18 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**3.44 BARRAGE DE LA JONQUIÈRE - RÉHABILITATION DE LA CLOISON
GAUCHE – AVIS DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;
VS-CE-2017-197**

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire « Les Entrepreneurs Lapointe et Gagnon Ltée » a été mandaté pour les travaux de Réhabilitation de la cloison gauche – barrage de la Jonquière / Arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 2 746,43 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501071-004-R150024.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.45 MISE À JOUR DU SITE INTERNET (BANDERIVERAINE) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-198

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Eurêko, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser la mise à jour du site internet « banderiveraine»;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même les honoraires professionnels de la Direction générale, lequel montant sera ensuite transféré dans le poste budgétaire 6000100-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.46 COMITÉ DES ASSURANCES – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017;

VS-CE-2017-199

QUE ce comité approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 6 février 2017 par le Comité des assurances, dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations numéros VS-CAS-2016-1 à VS-CAS-2016-15 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

3.47 ACTUALISATION DES DIVERS SITES INTERNET ET AMÉLIORATION DES TECHNOLOGIES DANS L'INFRASTRUCTURE WEB DE LA VILLE DE SAGUENAY – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-200

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Marc Pearson, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de procéder à l'actualisation de ses divers sites internet et à l'amélioration des multiples technologies impliquées dans l'infrastructure Web de la Ville de Saguenay;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire 1330000-24520.

Adoptée à l'unanimité.

3.48 DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS EXISTANTS – PERSONNALISATION, CENTRALITÉ ET ORIENTATIONS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-201

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à Julie Simard, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin d'analyser les caractéristiques propres à chacun des secteurs résidentiels dans le dossier de développement des quartiers résidentiels existants – Personnalisation, centralité et orientations (identifier les éléments forts définissant la personnalité du quartier en terme de fonctions et typologie, d'articulation de la trame urbaine, de composition économique-sociale, de localisation, d'éléments d'attrait, etc.);

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le budget R12029-005.

Adoptée à l'unanimité.

3.49 PALAIS DES SPORTS (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – RÉFECTION DE LA SALLE DES JOUEURS ET NOUVEAUX VESTIAIRES – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-202

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Les Architectes Associés, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser les plans pour la réfection de la salle des joueurs et nouveaux vestiaires au Palais des sports de l'arrondissement de Jonquière;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire 8100010-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.50 STATIONS DE SKI MONT-FORTIN ET MONT-BÉLU – AUDIT – PRINTEMPS 2017 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-203

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme DWB consultants, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, pour effectuer une visite d'audit des stations de ski Mont Fortin et Mon Bélu au printemps 2017;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire 8100230-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.51 CONCEPTION INTÉGRÉE – MODIFICATION QUAI DE LA BAIE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-204

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à Martin Roy et associés Saguenay Inc., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, pour la conception intégrée / Modification du Quai à La Baie ;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire R150140.

Adoptée à l'unanimité.

3.52 6166, RUE NOTRE-DAME (ARRONDISSEMENT LATERRIÈRE) – MISE À JOUR DU DOSSIER DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-205

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme ENGLOBE., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, pour la mise à jour du dossier de réhabilitation environnementale du 6166, rue Notre-Dame, à Laterrière;

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire 8100010-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.53 CORPORATION ST-FRANÇOIS DE JONQUIÈRE – RENOUELEMENT DU BAIL;

VS-CE-2017-206

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay loue, depuis dix ans, l'immeuble situé au 3507, boulevard St-François, Jonquière;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Saguenay de loger divers organismes;

CONSIDÉRANT que la Corporation St-François de Jonquière accepte de renouveler le bail avec la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les termes du bail à intervenir entre la Corporation St-François de Jonquière et la Ville de Saguenay, pour la location d'un immeuble situé au 3507, boulevard St-François, Jonquière, y compris les terrains qui y sont adjacents, et ce, pour la période rétroactive du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021;

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

ET QUE MM. Jean-Paul Côté et René Tremblay, respectivement directeur adjoint et conseiller communautaire au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay, le bail avec la Corporation St-François de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

3.54 YVES COULOMBE ET MANON BOULET – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-207

CONSIDÉRANT la demande de M. Yves Coulombe et Mme Manon Boulet, propriétaires du lot 4 114 201 cadastre du Québec et résidant au 1306, rue Bégin dans l'arrondissement de Chicoutimi, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 113 891 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les requérants désirent régulariser une situation d'empiétement sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 216 m², soit ± 25 mètres de largeur par ± 8,5 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de terrain de ± 216 m² a été établie à 10,80 \$/m² (terrain situé à plus de 45 mètres de la rue), conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que les requérants acceptent le prix proposé et ont versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que les requérants devront obtenir les permis nécessaires pour la conformité de leurs équipements accessoires par rapport à la réglementation municipale auprès de la Division des permis, programmes et inspections de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les requérants acceptent les restrictions applicables à la zone de contraintes de stabilité des sols;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à M. Yves Coulombe et Mme Manon Boulet, 1306, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P4, une partie du lot 4 113 891 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 216 m², pour un montant d'environ 2 332,80 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge des requérants.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai d'un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.55 KEVEN GAUDREAU ET ÉMILIE CÔTÉ – AUGMENTATION DE SUPERFICIE POUR ACQUISITION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2016-315;

VS-CE-2017-208

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2016-315 pour l'acquisition d'une partie du lot 2 466 021 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent se porter acquéreurs d'une plus grande parcelle de cette dite partie de lot;

CONSIDÉRANT que nos services sont d'accord avec le principe de modifier la superficie à être vendue;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la résolution VS-CE-2016-315 soit modifiée :

- En remplaçant le troisième paragraphe par celui-ci : «CONSIDÉRANT que la partie

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

de terrain requise est de 363 m², soit 14,52 mètres de profondeur par 25 mètres de largeur;».

- En modifiant le neuvième paragraphe par celui-ci : «QUE la Ville de Saguenay vende à M. Keven Gaudreault et Mme Émilie Côté, 135, rue Richelieu, Chicoutimi, Québec, G7G 4N7, une partie du lot 2 466 021 du cadastre du Québec, d'une superficie de 363 m², pour un montant de 10 483,44 \$ plus les taxes applicables.».

Adoptée à l'unanimité.

3.56 PLACEMENT PPA INC. – STATIONNEMENT QUADRILATÈRE SAINT-DOMINIQUE (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – BAIL EMPHYTÉOTIQUE;

VS-CE-2017-209

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du stationnement public du quadrilatère de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que «Placement PPA inc.», représentée par M. Michel Tremblay, est propriétaire du lot 4 524 554 du cadastre du Québec, soit un immeuble sis au 2523, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que ladite compagnie accepte de céder un bail emphytéotique à la Ville de Saguenay pour l'aménagement d'un stationnement public sur la partie Sud-est de la propriété pour une durée de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay devra mandater un arpenteur-géomètre afin de définir la superficie de terrain devant faire l'objet du bail de location ainsi qu'un notaire pour la réalisation des documents notariés;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels sont à la charge de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services concernés ainsi que l'Arrondissement de Jonquière sont d'accord avec le principe;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la compagnie «Placements PPA inc.», ayant sa place d'affaires au 2523, rue Saint-Dominique, Jonquière, Québec, G7X 6W3, cède à la Ville de Saguenay, un bail emphytéotique sur une partie du lot 4 524 554 du cadastre du Québec, pour la somme nominale de 1 \$ par année et pour une durée de 30 ans.

QUE la Ville de Saguenay mandate Girard, Tremblay, Gilbert, (M. Pierre Girard), arpenteurs-géomètres ainsi que Me Nancy Bouchard, notaire (poste budgétaire R160006-034) pour agir au dossier;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

**3.57 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MINI-MONDE – MODIFICATION DU
BAIL EMPHYTÉOTIQUE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-
2013-848;**

VS-CE-2017-210

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2013-848 pour une modification à la période du bail emphytéotique publié le 13 octobre 1992 sous l'acte 547 712;

CONSIDÉRANT que le «Centre de la petite enfance Mini-Monde» n'a pas donné suite à sa démarche de prolongation dudit bail;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2013-848 à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**3.58 CANARDS ILLIMITÉS CANADA – MILIEUX HUMIDES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY – PROJET DE
CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE;**

VS-CE-2017-211

CONSIDÉRANT le projet régional de cartographie des milieux humides de la plaine du Lac-St-Jean incluant le territoire de la Ville de Saguenay qui a été présenté par «Canards Illimités Canada» aux Municipalités Régionales de Comté (MRC) et autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la part de 75 000 \$ demandée à la Ville de Saguenay sur 3 ans représente 9,5% des coûts totaux du projet régional (787 000 \$);

CONSIDÉRANT l'implication financière et professionnelle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans ce projet;

CONSIDÉRANT l'efficacité de la méthodologie développée par «Canards Illimités Canada»;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saguenay de compléter la cartographie détaillée de ses milieux humides sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la méthodologie et le produit final seront adaptés aux besoins spécifiques de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le montage financier est suffisamment avancé pour que la cartographie

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

des milieux humides sur le territoire de la ville de Saguenay puisse être complétée peu importe l'implication des autres partenaires (MRC, Rio Tinto) ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay participe au projet régional de «Canards Illimités Canada» pour la cartographie des milieux humides sur son territoire pour un montant de contribution de 75 000 \$;

QUE la somme soit répartie en trois (3) versements annuels de 25 000 \$ soit pour les années 2017, 2018 et 2019;

QUE les fonds requis seront puisés à même les postes budgétaires R-120020-001 et R-120129-003;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.59 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2017 – MANDAT DESCRIPTION CADASTRALE;

VS-CE-2017-212

CONSIDÉRANT que le Service des finances – division revenu désire obtenir les services d'un professionnel afin de fournir les descriptions cadastrales et identifier le titre de propriété des dossiers qui se retrouvent dans le processus de vente pour taxes;

CONSIDÉRANT que le contrat est estimé à moins de 25 000 \$, incluant les taxes applicables ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Chiasson Thomas Tremblay et associés inc. afin de fournir les descriptions cadastrales et les références des titres de propriété des terrains qui seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, les fonds requis étant puisés à même le poste budgétaire 0000010-000-15122-0000000-000-1.

Adoptée à l'unanimité.

3.60 PROCÈS-VERBAL DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DE SAGUENAY (FLI) DU 14 FÉVRIER 2017 - ADOPTION;

VS-CE-2017-213

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le procès-verbal de la séance du Fonds Local d'investissement (FLI) tenue le 14 février 2017, dont copie a été remise à chacun des membres du comité et adopte les recommandations numéros FLI-2017-01 à FLI-2017-05 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.61 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – RAPPORT D'ACTIVITÉ;

VS-CE-2017-214

QUE la Ville Saguenay accepte le dépôt du rapport annuel d'activité fonds de développement des territoires

Adoptée à l'unanimité.

3.62 3098-0288 QUÉBEC INC. (AUBERGE DES BATTURES ENR.) SIGNATURE D'UNE HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE ET MOBILIÈRE;

VS-CE-2017-215

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme FLI un prêt a été accordé à la compagnie 3098-0288 Québec inc. (Auberge des Battures) ;

CONSIDÉRANT que la compagnie 3098-0288 Québec inc. (Auberge des Battures) consent une hypothèque immobilière et mobilière à la Ville de Saguenay pour garantir ce prêt ;

À CES CAUSES ; il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve la convention d'hypothèque immobilière et mobilière que 3098-0288 Québec inc. (Auberge des Battures enr.) consent à accorder à la Ville pour garantir le prêt à 3098-0288 Québec inc. (Auberge des Battures enr.) lequel a été obtenu dans le cadre du programme FLI ;

QUE les frais des professionnels (notaire) soient à la charge de la compagnie 3098-0288 Québec inc. (Auberge des Battures) ;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.63 LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES – APPEL D'OFFRES 2017-004;

VS-CE-2017-216

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la location de deux (2) balais mécaniques pour le Service des travaux publics (appel d'offres 2017-004 estimé de 700 000 \$, taxes incluses);

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

LOCATION ACHARD INC. (NEQ : 1165666190) 1423, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3			
	Bloc 1 :		374 473,58 \$
	Bloc 2 :		374 473,58 \$
JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT (NEQ : 1160882669) 8620, rue Jarry Est, Anjou (Québec) H1J 1X7			
	Bloc 1 :		394 289,34 \$
	Bloc 2 :		394 289,34 \$
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC. (NEQ : 1140399651) 906, Jacques Paschini, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4W4			
	Bloc 1 :		404 378,57 \$
	Bloc 2 :		404 378,57 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LOCATION ACHARD INC.	Bloc 1	Location d’un balai mécanique pour le Service des travaux publics	325 700,00 \$
	Bloc 2	Location d’un deuxième balai mécanique pour le Service des travaux publics	325 700,00 \$
Total avant taxes :			651 400,00 \$
TPS :		5%	32 570,00 \$
TVQ :		9,975 %	64 977,15 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			748 947,16 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8300000.25150.

Adoptée à l'unanimité.

3.64 CÉGEP DE JONQUIÈRE - PAVILLON DE LA DANSE ENTRETIEN
SANITAIRE – APPEL D’OFFRES 2017-031;
VS-CE-2017-217

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager de l’école de danse Le

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Prisme culturel, située au 3760, rue Panet de l'arrondissement de Jonquière (appel d'offres 2017-031);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063) 750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3	50 249,82 \$
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL MAINTENANCE DEL (NEQ :) 1401 A, boul. du Royaume O, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	54 149,78 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC.	1	Entretien ménager de l'école de danse Le Prisme culturel – Cégep de Jonquière	43 705,00 \$
Total avant taxes :			43 705,00 \$
TPS :		5%	2 185,25 \$
TVQ :		9,975 %	4 359,57 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			50 249,82 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.65 CENTRE SOCIOCULTUREL (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI)
ENTRETIEN SANITAIRE – APPEL D’OFFRES 2017-032;
VS-CE-2017-218

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour l'entretien ménager du Centre socioculturel situé au 534, rue Jacques-Cartier Est de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2017-032);

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

COOPÉRATIVE DE TRAVAIL MAINTENANCE DEL (NEQ : 1160219037)
1401 A, boul. du Royaume Ouest, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
74 027,80 \$

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)
750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3
106 857,77 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL MAINTENANCE DEL	1 à 4	Entretien ménager du Centre socioculturel / Arr. de Chicoutimi	64 386,00 \$
Total avant taxes :			64 386,00 \$
TPS :		5%	3 219,30 \$
TVQ :		9,975 %	6 422,50 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			74 027,80 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

**3.66 ATELIER IMMEUBLE SAVARD ET MOULIN RIVERIN
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – ENTRETIEN SANITAIRE –
APPEL D’OFFRES 2017-033;
VS-CE-2017-219**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager de l’atelier des immeubles, situé au 317 rue Savard et du Moulin Riverin situé au 205 rue Price Ouest de l’arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-033);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC. (NEQ : 1143148063)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

750, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7R3

60 085,94 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ CTA INC.	1 à 3	Entretien ménager de l'atelier immeuble Savard et du moulin Riverin, arr. de Chicoutimi	52 260,00 \$
Total avant taxes :			52 260,00 \$
TPS :		5%	2 613,00 \$
TVQ :		9,975 %	5 212,94 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			60 085,94 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.67 AUTOGARE DU HAVRE - CENTRALE PONT ARNAUD - CHUTE-GARNEAU – GUÉRITE – DÉPÔT À NEIGE ST-PAUL (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – ENTRETIEN SANITAIRE – APPEL D’OFFRES 2017-035;

VS-CE-2017-220

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l’entretien ménager de l’Autogare du Havre, l’entrepôt du Havre ainsi que le local du dernier étage, les centrales Pont Arnaud et Chute-Garneau et la guérite du dépôt à neige de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-035);

CONSIDÉRANT que le contrat est du 1er mars 2017 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

CONCIERGERIE JULIEN CÔTÉ ENR. (NEQ : 2265790800)
654, rue Taché, Chicoutimi (Québec) G7J 3H2

66 087,63 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CONCIERGERIE JULIEN CÔTÉ ENR.	1 à 5	Entretien sanitaire de l'autogare du Havre, des centrales Pont Arnaud et Chute-Garneau et de la guérite de dépôt à neige St-Paul, arrondissement de Chicoutimi	57 480,00 \$
Total avant taxes :			57 480,00 \$
TPS :		5%	2 874,00 \$
TVQ :		9,975 %	5 733,63 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			66 087,63 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100310.25220.

Adoptée à l'unanimité.

3.68 FOURNITURE DE FLEURS ANNUELLES – APPEL D’OFFRES 2017-045;
VS-CE-2017-221

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité onze (11) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de fleurs annuelles pour les aménagements floraux des parcs, des espaces verts et des bacs à fleurs pour le Service des travaux publics (appel d’offres 2017-045);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CENTRE DE RÉNOVATION FDS INC. (NEQ : 1161228797) 3460, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 8L3	55 012,31 \$
POTVIN & BOUCHARD DIV. DE 7577010 Canada inc. (NEQ : 1169316529) 2395, boul. René-Lévesque, Jonquière (Québec) G7S 6C1	61 087,07 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CENTRE DE RÉNOVATION FDS INC.	1 à 4	Fourniture de fleurs annuelles pour l’année 2017	47 847,20 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Total avant taxes :		47 847,20 \$
TPS :	5%	2 392,36 \$
TVQ :	9,975 %	4 772,76 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus		55 012,32 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000610.26260.

Adoptée à l'unanimité.

**3.69 SURVEILLANCE DE SITES DE PÊCHE BLANCHE – APPEL D’OFFRES
2017-066;**

VS-CE-2017-222

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour la surveillance de jours et de nuits des sites de pêche blanche de Grande Baie et de l’Anse-à-Benjamin (appel d’offres 2017-066);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C. (NEQ : 3368599133) 1117, boul. du Royaume O. Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	25 372,50 \$
COMMISSAIRES DU QUÉBEC (NEQ : 1169719847) 201, avenue Laurier Est, bureau 400, Montréal (Québec) H2T 3E6	25 393,84 \$
SOLUTIONS DE SÉCURITÉ G4S CANADA LTÉE (NEQ : 1165400400) 7889, boul. St-Laurent #202, Montréal (Québec) H2R 1X1	25 553,88 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C.	1	surveillance de jours et de nuits des sites de pêche blanche de Grande Baie et de l’Anse-à-Benjamin	22 067,84 \$
Total avant taxes :			22 067,84 \$
TPS :	5%		1 103,39 \$
TVQ :	9,975 %		2 201,27 \$

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	25 372,50 \$
--	---------------------

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 750613.24590.

Adoptée à l'unanimité.

3.70 COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE – RÉTROCESSION – ANNULATION ET SERVITUDE D'AQUEDUC;

VS-CE-2017-223

CONSIDÉRANT que le projet d'acte préparé par Me Martin Lajoie notaire, en lien avec la résolution VS-CE-2015-772 et le protocole d'entente signé avec la «Commission scolaire De La Jonquière» le 11 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'acte fait suite aux travaux réalisés par la «Commission scolaire De La Jonquière» et l'acte de servitude publié le 12 août 2017 sous le numéro 21 762 565;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes du projet d'acte de rétrocession, d'annulation et de servitude préparé par Me Martin Lajoie et affectant les lots 2 414 692, 2 414 693 et 3 093 523 du cadastre du Québec, le tout entre la Ville de Saguenay et la Commission scolaire De La Jonquière ;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.71 MAXIME LANGEVIN – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-224

CONSIDÉRANT la demande de M. Maxime Langevin, propriétaire du lot 5 980 396 du cadastre du Québec et résidant au 6898, chemin du Portage-des-Roches-Nord, dans le secteur de Laterrière, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 418 088 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant désire régulariser une situation d'empiétement et de non-conformité;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise en front de la propriété du requérant est de 359,2 m², telle que montrée sur un plan préparé par Jean-Sébastien Harvey, arpenteur-géomètre;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

CONSIDÉRANT que le taux unitaire a été établi à 18,61 \$/m² puisqu'il s'agit d'un terrain situé à l'intérieur du premier 30 mètres de la rue, conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette surlargeur d'emprise n'est pas utile aux besoins municipaux et que nos services sont d'accord avec le principe de vente;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à M. Maxime Langevin, 6898, chemin du Portage-des-Roches-Nord, Saguenay (Laterrière), Québec, G7N 2A1, une partie du lot 4 418 088 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 359,2 m², pour un montant approximatif de 6 684,71 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge des requérants ;

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.72 DÉVELOPPEMENT DU PARC-INDUSTRIEL – MANDAT A UN ARPENTEUR-GEOMETRE;

VS-CE-2017-225

CONSIDÉRANT le projet de développement d'une nouvelle rue industrielle, située dans le secteur du boulevard du Royaume et de la rue des Routiers dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater un arpenteur-géomètre pour définir un cadastre de rue et décrire les servitudes si requises;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay mandate, Girard, Tremblay, Gilbert, (M. Pierre Girard), arpenteurs-géomètres pour préparer les documents requis et que les fonds soient puisés à même le poste 6501076-036-R150135.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

3.73 RÉCUPÉRATION ET DISPOSITION DES ORMES – APPEL D’OFFRES 2017-083;

VS-CE-2017-226

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a reçu une demande de M. Jocelyn Villeneuve domicilié au 5658, chemin St-André dans l’arrondissement de Jonquière, afin de récupérer gratuitement les ormes qui ont été abattus à l’été 2016 sur le territoire de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que M. Jocelyn Villeneuve possède les installations pour récupérer et revaloriser la totalité du bois entreposé dans les sites d’entassement des neiges usées;

CONSIDÉRANT que M. Jocelyn Villeneuve désire revaloriser le bois récupéré en l’utilisant comme bois de chauffage;

CONSIDÉRANT que M. Jocelyn Villeneuve s’est engagé par écrit à ne pas vendre le bois récupéré;

CONSIDÉRANT que le bois entreposé n’a aucune valeur commerciale pour la Ville;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la demande de M. Jocelyn Villeneuve domicilié au 5658, chemin St-André, Jonquière (Qc), G7X 7V4, afin de récupérer gratuitement les ormes qui ont été abattus à l’été 2016 sur le territoire de la ville de Saguenay, et ce, conditionnellement à ce que le bois ne soit pas vendu.

Adoptée à l'unanimité.

3.74 CHARGEUSE SUR ROUES 4 VERGES CUBES – APPEL D’OFFRES 2017-038;

VS-CE-2017-227

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition d’une chargeuse sur roues avec attache rapide et godet de 4 verges cubes (appel d’offres 2017-038 estimé de 325 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE (NEQ : 1143555028)
1466, rue Bersimis (Québec) G7K 1H9

Poste 1 :	333 312,53 \$
Poste 2 :	2 874,38 \$
Poste 3 :	Non retenu

ÉQUIPEMENT SMS INC. (NEQ :)
205, rue Clément Gilbert (Québec) G7H 5B2

Poste 1 :	342 050,63 \$
-----------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Poste 2 : 3 359,27 \$
Poste 3 : Non retenu

NORTRAX QUÉBEC INC. (NEQ : 1149150048)
1430, boul. du Royaume Ouest, C.P. 8270 (Québec) G7H 5B7

Poste 1 : 361 180,17 \$
Poste 2 : 2 993,95 \$
Poste 3 : Non retenu

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE	1	Chargeuse sur roues 4 V ³	289 900,00 \$
	2	Option 1 Flèche de signalisation	2 500,00 \$
	3	Option 2 Refroidisseur d'huile externe pour différentiels	Non retenue
Total avant taxes :			292 400,00 \$
TPS :		5%	14 620,00 \$
TVQ :		9,975 %	29 166,90 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			336 186,91 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150136.103.

Adoptée à l'unanimité.

3.75 TRAVAUX DE CHANTIER – PRODUITS PÉTROLIERS – APPEL D’OFFRES 2016-077;

VS-CE-2017-228

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement du Service des finances a invité, en mars 2016, des soumissionnaires à présenter des prix pour : la fourniture et la livraison de produits pétroliers de carburant diesel clair à très faible teneur en soufre, -25 et -40 TFTS, sur différents chantiers de la Ville de Saguenay.

CONSIDÉRANT que les documents d’appel d’offres prévoyaient une option de renouvellement de douze (12) mois aux mêmes conditions, et que la Ville de Saguenay désire s’en prévaloir (appel d’offres 2016-077);

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

QUE la Ville de Saguenay exerce l’option de renouvellement de douze (12) mois au montant suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
NUTRINOR SONIC	1	Fourniture et livraison de produits pétroliers de carburant diesel clair à très faible teneur en soufre, -25 et -40 TFTS, sur différents chantiers de la Ville de Saguenay	32 416,05 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			32 416,05 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8300660.26310.

Adoptée à l'unanimité.

3.76 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT;

VS-CE-2017-229

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Pierre Mazurette, de la firme Gauthier Bédard à représenter la municipalité dans le dossier 150-17-003247-167;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1200500-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.77 JOURNÉE PORTES OUVERTES MONT-FORTIN (JONQUIÈRE) – TRANSFERT BUDGÉTAIRE

VS-CE-2017-230

QUE la Ville de Saguenay transfère la somme de 3 000 \$ du poste budgétaire «1100100-29700» vers le «7500902-24590», dans le cadre du projet Portes ouvertes au Centre de ski le Mont Fortin arrondissement de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

3.78 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS;

VS-CE-2017-231

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a confié à Promotion Saguenay la gestion sans rétribution, pour son compte, de certaines activités de promotion des immeubles soit pour

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

planifier et superviser l’ensemble des activités reliées à la mise en vente, à la publicité et à la vente de ces immeubles à des fins industrielles ;

CONSIDÉRANT que cette convention a été vérifiée par le Service des affaires juridiques et du greffe et qu’elle doit être renouvelée ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif autorise le renouvellement de la convention de gestion avec Promotion Saguenay pour une période de dix (10) ans, soit du 1er mars 2017 au 28 février 2027;

ET QUE le maire, ou en cas d’absence, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d’absence, l’assistant-greffier, soient autorisés à signer la convention de renouvellement pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.79 RETIRÉ;

3.80 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSISES ANNUELLES 2017 – DÉLÉGATION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2016-1395;

VS-CE-2017-233

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2016-1395 en ajoutant les personnes suivantes pour participer aux assises annuelles de l’Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 4 et 5 mai 2017, à Montréal :

- Les présidents d’arrondissements;
- Le maire de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2017-234

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
-------------------------------	-------	-----------------	---------	---------	---------	---------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
44	Camping Jonquière 3553 Rue Saint-Dominique Jonquière (QC) G7X 7V6	50000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme; 50 000\$ plus taxes Gestion TPL.
45	Cancer Saguenay 2327 Rue Lévesque Jonquière (QC) G7S 3T4	6000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
46	Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS) inc. 1733 Boulevard Saint-Paul Chicoutimi (QC) G7J 3Y3	5250 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
47	Centre des retraités de l'arrondissement de Chicoutimi (CRAC) inc. 208 Rue Talon Chicoutimi (QC) G7G 0C7	145000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (145 000\$ plus taxes).
48	Centre Horizon 3e âge 2148 Rue Roussel Chicoutimi (QC) G7G 1W5	1255 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
49	Centre multisport Nazaire-Girard 6197 Rue Notre-Dame Laterrière (QC) G7N 1P7	12000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
50	Cercle des mycologues du Saguenay 1120 Rue des Pékans Chicoutimi (QC) G7J 0C3	100 \$					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Activité reconnaissance des bénévoles).
51	Chevaliers de Colomb 4e degré Assemblée Saguenay de Chicoutimi 1013 C.P. 8245 Chicoutimi (QC) G7H 5B7	600 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
52	Club d'âge d'or les blés d'or Saint-Antoine 509 Chemin de la Réserve Chicoutimi (QC) G7J 3N8	5500 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
53	Club de curling de Chicoutimi 760 Rue Jolliet Chicoutimi (QC) G7J 2P8	49336 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Versement 3/10).

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
54	club de curling junior de Kénogami 3852 Rue du Roi-Georges C.P. 2207 Jonquière (QC) G7X 7X7	5000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
55	Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean 414 Collard Ouest Alma (QC) G8B 1N2	1000 \$					Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'Organisme (Expo-science 2017).
56	Diffusion Saguenay inc. 534 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1Z6	1315342.5 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
57	Fondation du conservatoire4750 avenue Henri-JulienMontréal (QC) H2T 2C8	200 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
58	Fondation Sur la pointe des pieds 240 Rue Bossé Chicoutimi (QC) G7J 1L9	1000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Double Défi des deux Mario).
59	Groupe d'entraide « Yeux du Coeur » du Canada 533 boîte 10 Rue Racine Chicoutimi (QC) G7J 3R3	1000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
60	Groupe photo média international inc. 300 Rue Dubuc Chicoutimi (QC) G7J 4M1	25000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
61	Halte-ternative Épicerie communautaire 3958 Rue de la Fabrique Jonquière (QC) G7X 3N2	15000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (5000\$ Aide aux organismes + 10 000\$ Budget Commun).
62	Interassociation des personnes handicapées du Saguenay 138 Suite 107 Rue Price Chicoutimi (QC) G7J 1G8	3000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
63	Jeux d'hiver des cadets C.P. 462 Jonquière (QC) G7X 7W3	2000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
64	Les classiques des sciences sociales 159 Rue Beaupré Chicoutimi (QC) G7G 4E5	1500 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
65	LEUCAN Saguenay-Lac-St-Jean 475 Local 105 Boulevard Talbot Chicoutimi (QC) G7H 4A3	2000 \$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Défi Ski Leucan 2017).
67	Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi inc. 49 Rue La Fontaine C.P. 8297 Chicoutimi (QC) G7H 5G7	562500 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme; Zone portuaire, Place du citoyen, les Halles (562 500\$ plus taxes).
68	Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi inc. 49 Rue La Fontaine C.P. 8297 Chicoutimi (QC) G7H 5G7	660000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme; activités des Mille Lieux de la Colline.
69	Tel-aide Saguenay-Lac St-Jean/Côte Nord C.P. 22002 Jonquière (QC) G8A 2K4	300 \$				X	Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.

• **Légende :**

Code 1 : poste budgétaire 1320190-29700
Code 2 : poste budgétaire 1100100-29700
Code 3 : poste budgétaire 1970100-29700
Code 4 : poste budgétaire 7000100-29700

Adoptée à l’unanimité.

REFUS

QUE la Ville de Saguenay, considérant le nombre important de sollicitations et les disponibilités financières limitées, exprime à regret qu’elle ne pourra pour cette année, répondre favorablement aux demandes qui suivent :

Résolution	Sujet
------------	-------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

INTRANET

Comité exécutif du 22 février 2017

VS-CE-2017-235	Fondation des maladies du cœur L’AVC du Canada 152, rue Racine C.P. 8251 Chicoutimi (Québec) G7H 5B7
----------------	--

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10 h 05.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 2 mars 2017